

Image not found or type unknown



Durée des missions intérim

Par **sisi29**, le **18/08/2009** à **23:35**

Bonjour,
Je suis en contrat intérim depuis 17 mois chez le même employeur, postes et contrats dans des services différents. Les 18 mois maximum concerne t-elle le contrat pour un service ou pour le même employeur?
Merci d'avance.